

SÉANCE DU

13 AVRIL 2023

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Economies d'énergie –
travaux d'isolation à 1€**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 avril 2023
par voie d'affichage
notifié
transmis en sous-préfecture
le 14 avril 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis CRIDQUESSE

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 avril deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 23 B 08

Avait donné procuration :

Monsieur BASSINE à Madame MACE
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

N° DE DOSSIER : 23 B 24d

OBJET : ECONOMIES D'ENERGIE – TRAVAUX D'ISOLATION A 1€

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), créé en 2006, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique mise en œuvre par le Gouvernement. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie et aux distributeurs de carburant.

Les fournisseurs d'énergie ont notamment l'obligation d'inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie en améliorant l'isolation de leur logement.

Dans ce cadre, les entreprises proposent une offre commerciale à 1 € pour l'isolation des combles et des planchers. Pour ces travaux, le reste à charge des utilisateurs après versement de l'aide de l'Etat est de 1 €.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye effectue très régulièrement des travaux d'économie d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine, et notamment des travaux d'isolation, qui répondent aux critères de ce dispositif et peuvent être financés.

Ce dispositif n'interfère pas avec le partenariat passé avec la société Economie d'Energie pour valoriser les travaux de la Ville dans le cadre du dispositif des CEE.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour les travaux d'isolation à 1€ et tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie pour les travaux d'isolation à 1 € et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.